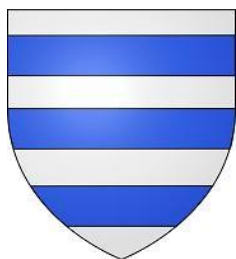


DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

CANTON DE CHATEAUVILLAIN

COMMUNE DE ORGES



PROCES-VERBAL DE SEANCE  
ORDINAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU  
JEUDI 30 AVRIL 2026

19h

**Présents** : M. Claude GAGNEUX, Mme Corinne FOLOPE, M. Noël BOURG, Mme Céline BÉGARD, M. Yves VEYRIER, M. Sébastien SAPIN, M. Boris TOURNEBISE, Mme Amandine LOPES, Mme Amélia MIGLIORINI, M. Claude COUSIN et Mme Emmanuelle BÉDÉE

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Orges se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le maire.

#### **19h00 – Ouverture de la séance**

##### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Céline Bégard est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

##### **APPROBATION DU PV DU 2 AVRIL 2026**

Le procès-verbal de la séance précédente est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Madame Bedée formule une remarque concernant la lecture de la réponse du Maire, indiquant que celle-ci aurait été effectuée par Monsieur Yves VEYRIER, alors qu'après vérification, cette lecture a bien été réalisée par Madame Corinne FOLOPE, ainsi indiqué dans le procès-verbal.

Aucune modification n'étant à apporter à ce dernier, celui-ci est approuvé par 10 voix pour et 1 abstention de Monsieur Claude Cousin.

##### **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

Conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délégation accordée par le Conseil municipal, M. le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du Conseil municipal :

- Signature d'un devis relatif à la fourniture d'un broyeur à bois adapté au tracteur pour réutiliser les ressources de bois issues de l'entretien des espaces verts par l'employé communal (utilisation en paillage pour les platebandes et plantations communales ; en fonction du volume, possibilité pour les particuliers d'en obtenir pour leur usage privé) :
  - o CASTEL MOTOCULTURE : 4 435 € HT
- Signature d'un devis pour la fourniture de nouveaux écussons pour les portes drapeaux du Monument aux morts et un panneau « Décharge interdite » pour les parcelles communales cadastrées YA 35 & YA 47 (sur le chemin en direction de l'aire d'autoroute)
  - o COMAT & VALCO : 463 € HT

M. le Maire informe le Conseil municipal d'admissions en non-valeur sur le budget de l'eau, pour un montant total de 177,90 €, et d'une réduction sur une facture d'eau de 2024 pour 75 €, enregistrées en comptabilité au mois de février dans le cadre de la délégation alors en vigueur.

### COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025 (CFU)

*Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable qui permet de présenter, dans un document unique, les résultats de l'exécution budgétaire de la collectivité pour l'exercice écoulé, en assurant une meilleure lisibilité et une harmonisation des données comptables.*

Monsieur Yves VEYRIER présente le compte financier unique 2025.

<b>BUDGET COMMUNAL</b>		
Section de fonctionnement	Dépenses	299 118,91 €
	Recettes	395 763,39 €
	Excédent	96 644,48 €
Section d'investissement	Dépenses	68 915,87 €
	Recettes	226 003,70 €
	Excédent	127 087,83 €

En réponse à la question de Mme Emmanuelle BÉDÉE concernant les frais de gardiennage, il est précisé qu'il s'agit de frais perçus par l'ONF, correspondant à 10 % des recettes issues des opérations réalisées sur les bois communaux.

Conformément à la réglementation M. le Maire est invité à sortir de la salle pour procéder au vote,

M. Claude COUSIN demande des précisions concernant le fonds de roulement de la commune ainsi que le montant de la dette, notamment relatif au prêt en cours.

*[Le fonds de roulement représente la réserve financière de la collectivité, issue de l'écart entre ses ressources stables et ses emplois durables, permettant de couvrir les besoins de trésorerie.]*

Le fonds de roulement de la commune en 2024 s'établit sur la base d'un actif propre de 4 498 880 € et de ressources propres de 4 274 038 €. L'encours de dette s'élève à 398 715 €. Soit un fonds de roulement à 173 872 €.

Le besoin en fonds de roulement est de -31 506 €, avec une trésorerie disponible de 205 319 €.

L'actif de roulement s'établit à 15 086 € et le passif de roulement à 46 592 €. »

*[Le besoin en fonds de roulement (BFR) correspond au décalage entre les recettes et les dépenses de la collectivité liées à son activité courante. Il traduit le besoin ou l'excédent de financement généré par ces décalages de trésorerie.]*

Il est distribué une copie du tableau d'amortissement de l'emprunt en cours à l'ensemble des conseillers municipaux.

Il est précisé que l'emprunt en cours a été souscrit en 2018. Il reste une durée de remboursement de 12 ans, avec un taux d'intérêt fixé à 1,67 %. Il est également indiqué que le taux d'endettement de la commune s'élève à 1 149 € par habitant. L'épargne brute est quant à elle de 345,20 € par habitant.

Pour les communes de moins de 500 habitants la strate moyenne est de 648 € par habitant pour le taux d'endettement et de 252 € d'épargne brute par habitant.

Plusieurs comparatifs sont énoncés avec les communes avoisinantes. La situation met en évidence une commune davantage endettée que la moyenne, mais disposant en contrepartie d'une capacité d'épargne supérieure, ce qui traduit une gestion financière globalement équilibrée.

M. Claude COUSIN souligne les difficultés liées au recours à l'emprunt et sur la prudence nécessaire sur ce mode de financement notamment avec la baisse future des dotations de l'Etat. Il suggère par ailleurs d'étudier des pistes d'évolution des recettes de la commune.

Après délibération, le Compte Financier Unique est soumis au vote. Le Conseil municipal l'adopte par 8 voix pour et 2 abstentions.

M. Yves VEYRIER présente ensuite le CFU pour le Budget Eau et Assainissement.

<b>BUDGET EAU &amp; ASSAINISSEMENT</b>		
Section de fonctionnement	Dépenses	48 714,38 €
	Recettes	58 401,74 €
	Excédent	9 687,36 €
Section d'investissement	Dépenses	10 740,14 €
	Recettes	21 145 €
	Excédent	10 404,86 €

Après délibération, le Compte Financier Unique est soumis au vote. Le Conseil municipal l'adopte à l'unanimité soit 10 voix Pour ; Monsieur le Maire, conformément à la réglementation, s'est retiré de la salle et n'a pas pris part au vote.

### **AFFECTATION DES RESULTATS 2025**

Les résultats sont cumulés au 31/12/2025.

<b>BUDGET COMMUNAL</b>	
Section de fonctionnement	268 386,90 €
Section d'investissement	-50 731,50 €
<b>Excédent de fonctionnement global</b>	<b>217 655,41 €</b>

Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité.

<b>BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT</b>	
Section de fonctionnement	50 389,69 €
Section d'investissement	26 078,52 €
<b>Excédent fonctionnement global</b>	<b>50 389,69 €</b>

Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité.

### **DELEGATION DE FONGIBILITE / BP PRINCIPAL**

Il est rappelé que la commune d'Orges est soumise à l'instruction budgétaire et comptable M57. Cette nouvelle instruction permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle permet de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (012), dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L5217- 10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la séance la plus proche.

Cette disposition permet d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits entre chapitre, sans toucher au montant global voté et sans avoir besoin d'attendre le prochain conseil et le vote d'une décision modificative.

Au vu des éléments exposés, il est proposé au conseil municipal de fixer le taux de fongibilité des crédits, pour l'année 2026, à 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité.

### **TRAVAUX 2026 ET DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Accessibilité : délibération supplémentaire pour les missions de Bureau de contrôle technique et coordination Sécurité & Protection de la Santé

Suite à réception par le Maître d'œuvre EURO INFRA, il est proposé de donner la mission de BCT à DEKRA pour un montant de 4 800 € HT et la mission SPS à SOCOTEC pour un montant de 3 728 €.

« Décharge » : Monsieur le Maire a fait réaliser des devis pour la création d'un fossé et la pose d'un portail afin d'éviter le dépôt sauvage de déchets sur le terrain communal situé dans le chemin en direction des aires d'autoroute.

Pour le fossé, la société BOUREAU a donné un devis de 1 666,50 € et la société JOSE CLOTURE a donné un devis de 2 500 € HT pour la fourniture et la pose du portail.

Il est souligné que ce dossier ne serait pas éligible à subventions.

Après débat, il est retenu de demander un chiffrage pour l'évacuation des déchets (étant ici précisé que des plaques amiantées ont été déposées récemment nécessitant une évacuation particulière). L'achat d'une plaque « Décharge interdite » ayant été réalisé, il est convenu d'attendre de voir si cela a un impact positif avant d'envisager des travaux plus coûteux.

Sécurité Routière de la rue Neuve aux Chênes : un devis pour la réalisation d'un plateau (comme aux autres entrées de village) a été demandé à l'entreprise BOUREAU, cela représente un montant de 9 970, 12€ HT

Sécurité Routière intersection Rue du 8 mai et Rue du Pragey : un aménagement sécuritaire est discuté afin de permettre à l'habitante du 15 rue du Pragey de rentrer chez elle en toute sécurité (trottoir haut, et circulation difficile avec virage et manœuvre) ; un devis de l'entreprise BOUREAU a été établi pour un montant de 11 902,80 € HT.

Après visualisation du plan d'implantation, il est convenu que 'autres pistes doivent être recherchées pour cette problématique

La sécurité routière du village est soumise à discussion ; il est convenu qu'un devis pour un radar pédagogique va être demandé et qu'un comptage via le département va être demandé afin de chiffrer plus précisément le nombre de véhicules et la vitesse de passage de ces derniers dans le village.

Compteurs connectés – Eau : M. le Maire expose le projet de remplacement des compteurs d'eau par des compteurs connectés, visant à améliorer la fiabilité et la lisibilité des relevés. Il est indiqué que plusieurs compteurs actuels sont difficilement exploitables en raison de leur vétusté et de conditions d'installation défavorables (humidité, immersion).

Actuellement 5 compteurs ont été posés à titre d'essais sur les 220 compteurs de la commune.

Un devis a été établi par HAUTE MARNE NUMERIQUE pour un montant de 17 945,40€ HT pour la fourniture des compteurs et par J2L (Plomberie) pour un montant de 11 000,00 HT pour la pose desdits compteurs.

Soit un coût par compteur connecté de 131,57 € HT.

Compteurs d'eau – Moulin de la Fleuristerie : M. le Maire expose la problématique des compteurs du Moulin de la Fleuristerie, encore en domaine privé et fait lecture d'un devis établi par BOUREAU pour un montant de 3 373,70 € HT pour la pose d'un compteur général en domaine public

Aux vues des débats et pistes de discussions envisagés, seuls sont soumis au vote de l'assemblée les travaux relatifs aux compteurs d'eau et à l'accessibilité.

Le conseil Municipal vote Pour à l'unanimité pour ces projets.

## **BUDGETS PRIMITIFS 2026**

Il est présenté au Conseil Municipal le budget primitif communal 2026 qui se décompose ainsi :

<b>BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2026 - FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>	
011 Charges à caractère général	86 190,00€
012 Charges de personnel	82 983,00€
014- Atténuation de produits	39 166,00€
065 - Autres charges de gestion courante	100 487,00€
063 – Impôts et taxes	3 150,00€
066-Frais financiers	11 859,00€
067- Charges exceptionnelles	1 176,75€
068- Dotations Amortissements et provisions	1 222,28€
023- Virement à la section investissement	340 000,00€
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>666 234,00€</b>
<b>Recettes</b>	
002 – Excédent reporté	217 655,41€
70- Produits de services	93 109,00€
73 – Impôts et taxes	225 231,00€
74- Dotations	88 533,00€
75- Gestion courante	41 486,00€
042- Reprise / Provisions de créances	219,95€
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>666 234,00€</b>

<b>BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2026 - INVESTISSEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>	
001 – Déficit reporté	50 731,50€
16 - Emprunts et cautions	124 516,00€
20 – Immo incorporelles	3 500,00€
21- Immobilisations y compris réserves	539 247,00€
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>717 994,00€</b>
<b>Recettes</b>	
001 – Excédent reporté	
10- Dotations et réserves	66 814,72€
13- Subventions	7 941,00€
16- Emprunts et cautions	302 016,00€
040- Amortissements	1 222,28€
021- Virement de la section de fonctionnement	340 000,00€
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>717 994,00€</b>

Le conseil municipal adopte le budget ainsi présenté à 10 Voix POUR, et 1 abstention.

Il est présenté au Conseil Municipal le budget primitif Eau& Assainissement 2026 qui se décompose ainsi :

<b>BUDGET PRIMITIF EAU&amp; ASS. 2026 - FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>	
011 Charges à caractère général	27 560,64€
Redevances AESN/2025	9 063,00€
Rattachement charges AESN	7 454,00€
Dotations	21 412,36€
023- Virement à la section investissement	40 000,00€
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>105 590,00€</b>
<b>Recettes</b>	
002 – Excédent reporté	50 389,69€
Vente eau & borne eau non potable	32 600€
Redevances AESN/2026	7 454,13€
Compteurs	4 340,00€
Participation réseau	2 170,00€
Arrêt/Mise en service	60,00€
Subvention Amortissement	8 576,18€
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>105 590,00€</b>

<b>BUDGET PRIMITIF EAU&amp; ASS. 2026 - INVESTISSEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>	
Reprise/Subvention équipement	8 576,18€
Compteurs connectés	21 535,00€
Travaux réseau eau	31 186,00€
Travaux réseau EP	38 888,34€
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>100 185,52€</b>
<b>Recettes</b>	
001 – Excédent reporté	26 078,52€
021- Virement de la section de fonctionnement	40 000,00€
Subventions	12 921,00€
Amortissements Matériel d'exploitation	21 186,00€
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>100 185,52€</b>

Le conseil municipal adopte le budget ainsi présenté à l'unanimité.

#### **DESIGNATION DU REPRESENTANT SPL-XDEMAT**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est actionnaire de la SPL-Xdemat, société publique locale spécialisée dans la dématérialisation des procédures administratives des collectivités territoriales.

Conformément aux statuts de la société, il convient de désigner un représentant de la commune appelé à siéger au sein des instances de la SPL-Xdemat. Il est précisé que cela consiste en une réunion en visio par an.

Amandine LOPES est seule candidate.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal la désigne représentante de la commune auprès de la SPL-Xdemat à l'unanimité.

#### **SIGNATAIRE POUR DELIVRANCE DES PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATION DE TRAVAUX DEPOSES PAR LE MAIRE ET/OU SES ADJOINTS**

Conformément aux règles applicables en matière d'urbanisme, lorsqu'une demande d'autorisation est déposée par le Maire ou l'un de ses adjoints, le Conseil municipal doit désigner un membre habilité à instruire et signer la décision correspondante.

Amélia MIGLIORINI est seule candidate.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal la désigne signataire desdites autorisations d'urbanisme à l'unanimité.

#### **PROPOSITION DE LA LISTE POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Conformément aux dispositions du Code général des impôts, il appartient au Conseil municipal de proposer une liste de contribuables en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation)

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

La liste proposée, composée de 24 noms, est la suivante :

	Civilité	Nom	Prénom	Adresse
Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.				
1	MME	LESAGE	Véronique	3 rue du Pragey
2	MME	VILLEMIN	Armelle	6 rue du Pragey
3	MME	LESEUR	Marie-Thérèse	5 impasse du Pont
4	M.	JACQUOT	Jean-Marie	23 rue de la Voinchère
5	M.	GEOFFROY	Raphaël	8 rue des Jardinot
6	M.	LECUILLIER	Régis	2 rue des Jardinots
7	M.	FOLOPE	Christian	4 rue du 8 mai 1945
8	M.	ROBERT	Bruno	17 rue Saint Pierre
9	M.	BEGARD	Anthony	1 rue des Jardinots
10	M.	SAPIN	Sébastien	17 rue du Moulin
11	M.	TOURNEBISE	Boris	8 rue de la Perrière
12	MME	BONBONNY	Suzanne	8 chemin Paillot
13	MME	FOLOPE	Corinne	4 rue du 8 mai 1945
14	MME	BEDEE	Emmanuelle	16 rue Saint Pierre
15	M.	DROUOT	Jean-Pierre	2 rue de la Forge
16	M.	COUSIN	François	28 rue de la Forge
17	M.	MASSON	Sébastien	9 rue du Pragey
18	M.	VEYRIER	Yves	9 rue des Pressoirs
19	MME	MOSSER	Elisabeth	23 bis rue de la Forge
20	MME	GODART	Catherine	18 rue du Pragey
21	MME	TOURNEBISE	Béatrice	5 chemin de la Voinchère
22	M.	BOURGUIGNON	Stéphane	4 rue de la Perrière
23	M.	CONTRECIVILE	Gérard	5 rue de la Perrière
24	M.	CONTANT	Francis	4 rue du Moulin

Le Conseil Municipal vote POUR la liste proposée à l'unanimité.

## INFORMATIONS DIVERSES

Commission des listes électorales : La composition des commissions de contrôle des listes électorales a été modifiée par la loi du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales.

Depuis l'harmonisation des modes de scrutin dans les communes de plus ou moins de 1 000 habitants, la **composition de la commission de contrôle des listes électorales dépend du nombre de listes élues en présence au sein du conseil municipal.**



La durée du mandat des conseillers municipaux est maintenant alignée avec la durée des fonctions des membres de la commission.

Sont donc concernés : Claude COUSIN et Emmanuelle BÉDÉE pour la seconde liste, et pour la première liste se sont portés volontaires : Sébastien SAPIN, Boris TOURNEBISE et Amandine LOPES.

Signalétique de la rue de l'Eglise : il faudra revoir la signalétique actuelle.

Subventions aux associations : ce point sera abordé lors du prochain conseil.

Date du repas des aînés : elle est fixée au 6 décembre et le Noël des enfants est prévu le 19 décembre.

Il faut trouver les traiteurs et les animations.

Fleurissement du village : la Commission s'est réunie à deux reprises pour ce sujet. Emmanuelle BÉDÉE rappelle qu'une réunion avec la CAUE est prévue le 5 mai à 8h30 afin d'accompagner la commune dans la mise en place d'une gestion plus durable du fleurissement et d'apporter des conseils concernant les plantations et les aménagements paysagers.

Deux séances de plantations sont prévues pour les conseillers disponibles : le 16 mai et le 25 mai.

Évènementiel – Chapiteau : une demande a été reçue en mairie pour la pose d'un chapiteau pour un événement privé au Moulin de Fleuristerie. Céline BEGARD présente la procédure ordinaire qui prévoit le dépôt d'un dossier sécurité et rend possible le passage d'une commission de sécurité.

Dans la mesure où c'est la première fois que le conseil reçoit ce genre de demande, question se pose de savoir si on demande une commission de sécurité ou non. Renseignements doit être pris concernant le délai et le prix d'une telle demande.

La séance est levée à 22h10

**La Secrétaire de séance,  
Céline BÉGARD**